



Pôle Pratiques Sportives

RÈGLEMENTS SPORTIFS SERIES 3X3

RÈGLEMENTS SPORTIFS

CHAMPIONNAT

SÉRIES 3X3

Mars 2025

SOMMAIRE

Article 1 : ORGANISATION GENERALE

Article 2 : FORMAT & ORGANISATION DES SÉRIES 3x3

Article 3 : FINANCES

Article 4 : ENGAGEMENT

Article 5 : CATÉGORIES ET SURCLASSEMENTS

Article 6 : CALENDRIER

Article 7 : ROSTER ET CAPITAINE

Article 8 : LICENCES

Article 9 : PROFIL FIBA 3x3

Article 10 : REFERENTS 3x3 CLUBS

Article 11 : OFFICIELS 3X3

Article 12 : SITES D'ACCUEIL

Article 13 : CONDITIONS D'ORGANISATION D'UN STOP

Article 14 : SAISIE DES RÉSULTATS

Article 15 : FORFAITS, RETARD ET PERTE PAR DÉFAUT

Article 16 : SANCTIONS

Article 17 : RECLAMATIONS

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX / QUALIFICATIONS

Lien vers les **RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS COMPÉTITION DE CLUBS 3X3 FFBB**

<https://www.3x3ffbb.com/uploads/media/default/0001/01/7db94095a44622047b800a22bd1739bc58232bc4.pdf>

Lien vers les **RÈGLEMENTS DE JEU du 3x3**

https://www.ffbb.com/sites/default/files/2014-02-18_regles_officielles_3x3_2014_-_fiba_version_texte_-_bvr_0.pdf

Lien vers le **CHAMPIONNAT CLUBS FFBB**

<https://www.3x3ffbb.com/page/Championnat>

RÈGLEMENTS SPORTIFS

ARTICLE 1 : ORGANISATION GENERALE

1.1 – Afin de promouvoir la pratique du basket 3x3, le Comité de la Loire Basket souhaite organiser une compétition de Clubs 3x3 appelée « SÉRIE » pour les catégories ci-dessous :

MASCULINS U15 U18 U23 SENIORS

FÉMININES U15 U18 U23 SENIORS

1.2 – Ces SÉRIES 3x3 sont réservées à tous les clubs, formés en associations sportives, situés sur son territoire et à ceux pour lesquels une convention territoriale de rattachement a été signée entre le CD42 et le CD d'origine. Ils doivent être régulièrement affiliés à la FFBB, en règle financièrement et sportivement avec la Fédération, la Ligue et le Comité Départemental.

1.3 – Ce Championnat SÉRIES 3X3 se déroule conformément aux divers Règlements de la Fédération (Règlement Sportif, Statut du Joueur, Règlement des Salles et Terrains...) et selon les règles prévues aux Règlements de jeu en vigueur sur le territoire français.

- 1.4** - Les Groupements Sportifs désirant participer dans les différentes compétitions de ces SÉRIES 3x3 doivent adresser leurs engagements dans les délais prévus en acquittant les droits déterminés et être à jour avec la trésorerie.
- 1.5** - Les Groupements Sportifs ont l'obligation d'encadrer leurs équipes de « Jeunes », lors des entraînements, des rencontres officielles ou amicales, à domicile ou à l'extérieur. Seule, une personne majeure licenciée à la FFBB peut assurer cet encadrement.

ARTICLE 2 : FORMAT & ORGANISATION DES SÉRIES 3x3

2.1 – Format et organisation des SÉRIES 3x3 de Département

Le Comité organise ses SÉRIES avec au minimum 4 équipes engagées par catégorie, il n'existe en revanche aucune limite maximum quant au nombre d'équipes engagées.

Les SÉRIES 3x3 comportent plusieurs STOPS. L'organisation des STOPS est répartie sur une période de 5 mois minimum.

Chaque STOP se déroulera sous forme de tournoi incluant toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur du STOP : 100 points ; chaque vainqueur de STOP ira en FINAL 6
- Finaliste : 50 points
- Demi-finalistes : 30 points
- Quarts de finalistes : 15 points
- Équipes éliminées en phase de poule : 5 points
- L'attribution de points sera dégressive si moins de 8 équipes participent au STOP

L'engagement des équipes et la saisie des résultats de chaque STOP est obligatoire sur FBI.

L'utilisation d'EventManager est obligatoire.

Les SÉRIES 3X3 se déroulent en 2 phases :

1- Les STOPS (Phase régulière)

2 - Le FINAL 6 (Phase finale) qui attribuera le titre de Champion Départemental.

Les 6 équipes qualifiées par catégorie seront : les vainqueurs de chaque STOP ainsi que les équipes au meilleur classement général des STOPS de la phase régulière.

Format du FINAL 6 : 2 poules de 3 ; les 2 premiers qualifiés en 1/2 finale

1/2 finale : A1 / B2 ; A2 / B1

Finale : Le vainqueur est déclaré Champion Départemental et est automatiquement qualifié pour le Master 3x3 de Région.

ARTICLE 3 : FINANCES

Chaque club désirant participer aux SÉRIES 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Chaque club désirant participer aux SÉRIES 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité Départemental par le biais d'un formulaire d'inscription accessible en ligne sur le site du Comité de la Loire Basket.

Ce formulaire doit être renvoyé complet au Comité départemental au plus tard avant la date définie par le Pôle Pratiques Sportives du Comité.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Pour les clubs ayant plusieurs équipes inscrites dans la même catégorie, les joueurs de l'équipe A ne peuvent pas jouer avec l'équipe B et vice versa (sous peine de forfait et une notification de 0 point sur le STOP en question).

Sous réserve de l'accord du Comité Départemental, une équipe peut rejoindre la Compétition en cours tout au long de la phase des « SÉRIES 3x3 de Département ». Elle marque alors zéro point sur les STOPS auxquels elle n'a pas participé.

ARTICLE 5 : CATEGORIES ET SURCLASSEMENTS

5.1. Catégories

Les SÉRIES 3x3 FFBB est proposée aux catégories suivantes :

- **U15 Garçon et Fille**
- **U18 Homme et Femme**
- **Seniors Homme et Femme**

5.2. Surclassements

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin compétent, dans les conditions prévues par le Règlement Médical de la FFBB et le titre IV des Règlements Généraux.

Pour les surclassements en catégorie supérieure de joueurs déjà régulièrement qualifiés dans la catégorie d'âge, la date d'effet est celle du dépôt au Comité Départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

ARTICLE 6 : CALENDRIER

Le Comité Départemental détermine le calendrier de la phase départementale du championnat en respectant les dates des SÉRIES, soit entre mi-octobre et mi-avril.

Il fera un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les journées.

ARTICLE 7 : ROSTER ET CAPITAINE

7.1 - Roster pour la Compétition de Clubs 3x3

Chaque équipe engagée dans les SÉRIES 3x3 est composée d'un Roster de 4 joueurs minimums et de 7 joueurs maximums.

Si le Roster comporte moins de 7 joueurs, il est possible pour le club, tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de 7 en informant le référent 3x3 du Comité.

Le Roster de chaque équipe engagée ainsi que toutes modifications ultérieures doivent être obligatoirement saisis sur FBI.

Le Comité Départemental valide le Roster au plus tard sept jours avant le début du prochain STOP.

Aucune modification du Roster n'est possible entre le dernier STOP des SÉRIES 3x3 de Département et le Master 3x3 de Région.

7.2 - Roster pour un STOP

Lors de chaque STOP des SÉRIES 3x3 de Département et lors du Master 3x3 de Région, seuls quatre joueurs issus du Roster validé peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début du STOP.

La désignation des quatre joueurs doit être saisie sur FBI. Chaque équipe doit désigner un capitaine.

ARTICLE 8 : LICENCES

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux SÉRIES 3x3 FFBB.

Tout entraîneur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux SÉRIES 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), permettant aux joueurs de pratiquer le 3x3 dans un club d'accueil si cette pratique n'est pas disponible dans son club principal, mais dans la limite de 2 AST par Roster et sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB.

ARTICLE 9 : PROFIL FIBA 3x3

Il sera demandé à l'inscription que chaque joueur ait un profil validé sur le site www.play.fiba3x3.com. (NOM + PRÉNOM du joueur et non un pseudo)

ARTICLE 10 : REFERENTS 3x3 CLUBS

Chaque club doit avoir un Référent 3x3 identifié lors de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Il doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB valide pour la saison en cours.

Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi de la Compétition SÉRIES 3x3 pour son club.

ARTICLE 11 : OFFICIELS 3X3

11.1 - Refs 3x3

Les refs sont les arbitres désignés par le Référent 3x3 Comité ou le Référent 3x3 du club recevant. Ils doivent être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB valide pour la saison en cours.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3.

S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Peut exercer la fonction de Ref :

- Un arbitre départemental, régional et national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la Poule opposée ou non concernée par le résultat.
- Toute personne licenciée.

Le Référent 3x3 Club manage les refs. Il peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

11.2 – Marqueurs

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le Référent 3x3 du Club recevant. Ils doivent être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB valide pour la saison en cours.

Leur fonction est de gérer :

- le chronométreur de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix
- la tenue de l'Eventmaker

Peut exercer la fonction de marqueur :

- Un officiel de table de marque départemental, régional ou national
- Un joueur ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat.
- En cas de refus, ils entraînent la disqualification de leur équipe pour le Stop concerné.
- Toute personne licenciée

ARTICLE 12 : SITES D'ACCUEIL

Une concertation aura lieu entre le Comité et le club d'accueil dès validation du site pour anticiper les besoins en équipement à prendre en charge par le Comité (sonorisation, connexion internet...)

12.1 - Terrains

Le site sera composé au minimum de 2 terrains 3x3 : terrains 5x5 ou 3x3 existants et/ou terrains mobiles.

Un gymnase de repli est à prévoir en cas d'organisation en extérieur.

Le club d'accueil est tenu de faire compléter [l'annexe d'homologation](#) par le propriétaire de l'équipement sportif principal et de le retourner au Comité le plus tôt possible.

En cas d'utilisation d'un terrain extérieur existant, le Comité veillera à la vérification de l'homologation « Classement fédéral T3 » en lien avec le « Règlement des salles & terrains FFBB » (voir articles 12 et 25).

L'installation éventuelle d'un terrain mobile se fera sur une surface plane et lisse dégagée de tout obstacle au sol ou dans les airs afin de permettre sa bonne installation. L'espace mis à disposition pour chaque terrain doit être au minimum de 400 m² (20mx20m) et devra supporter une charge de 600kg/m².

12.2 - Homologation & Eventmaker

Le Comité prendra à sa charge l'homologation du tournoi.

L'Event Maker sera utilisé pour la gestion sportive du tournoi.

Les bénévoles du club auront la possibilité de se former en direct à l'utilisation du logiciel à condition d'en informer le Comité en amont.

12.3 – Gestion des tables de marque

Le club d'accueil prévoira un dispositif d'affichage des scores ainsi que l'installation d'une connexion internet dédiée pour assurer le fonctionnement de l'Event Maker, permettant la bonne gestion du tournoi.

ARTICLE 13 : CONDITIONS D'ORGANISATION D'UN STOP

13.1. Ballons

Les STOPS doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

13.2. Lieu de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité Départemental fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérales doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder.

Les STOPS peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.

L'horaire est fixé par le club qui reçoit.

Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

13.3 - Horaires pour les jeunes

Concernant les catégories Jeunes (U15 et U18), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis et samedis après-midi jusqu'à 18h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00.

Pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

13.4 – Correspondant 3x3

Le club recevant désigne un responsable de club qui :

- prépare la salle (paniers, table de marque, chaises pour les remplaçants...)
- accueille les équipes
- met à disposition 4 ballons officiels 3x3 pour l'échauffement des équipes et les rencontres
- prévoit 2 jeux de chasubles pour le cas où 2 équipes auraient les mêmes couleurs de maillot
- présente l'accès au point d'eau
- veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s'assure de la présence d'un nécessaire médical de premier secours et de l'accès à un téléphone pour un appel éventuel aux secours (appel au Samu, aux Pompiers...)

13.5 – Correspondant Eventmaker

Le correspondant Eventmaker peut être la même personne que le correspondant 3x3. Il est présent à l'arrivée des équipes avec la liste transmise par le Comité Départemental pour effectuer la saisie Eventmaker des équipes et des joueurs présents.

13.6 – Début de la rencontre / Echauffement

La phase d'échauffement a lieu pendant la saisie Eventmaker et l'identification des joueurs (contrôle de la liste des 4 joueurs appelés à jour le STOP, validité de leurs licences).

Les équipes qui s'opposent s'échauffent sur le même panier.

Un tirage au sort est effectué avant chaque rencontre (pile ou face).

L'équipe vainqueur du tirage au sort peut choisir entre la possession du ballon en début de rencontre ou au début de l'éventuelle prolongation.

Le match est lancé par un check-ball (échange de balle entre un défenseur et un attaquant au-delà de la ligne à 6m75.).

13.7 – Coaching

Aucun coach ne doit être sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.

13.8 – Organisation des terrains

Les Poules se déroulent sur deux paniers différents sauf cas particuliers.

13.9 – Organisation d'une SÉRIE

Les détails d'une SÉRIE sont les suivantes :

- SÉRIE avec 6 équipes : chaque équipe pourra jouer 5 matchs (2 matchs aller-retour de poule + match de classement)
- SÉRIE avec 8 équipes : chaque équipe pourra jouer 4 matchs (3 matchs de poule + match de classement)

ARTICLE 14 : SAISIE DES RESULTATS

Les résultats sont saisis au plus tard le lendemain de la journée de STOP à 12h00 par le correspondant 3x3 sur la plateforme Eventmaker.

Passé ce délai, l'Eventmaker ne pourra pas prendre en compte les résultats, et les joueurs ne se verront pas attribuer de points au ranking FIBA.

ARTICLE 15 : FORFAITS, RETARD ET PERTE PAR DEFAULT

15.1 - Forfaits

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuer 0 point pour la journée concernée au classement général des SÉRIES 3x3.

Au deuxième forfait, l'équipe concernée est déclarée « Forfait général » et ne pourra plus prendre part aux SÉRIES 3x3 pour la suite de la saison.

15.2 - Retard

Au-delà de 20 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer au Stop des SÉRIES 3x3 de Département et se verra attribuer 0 points au classement général des SÉRIES 3x3.

15.3 - Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut. (art 6.5 Règlement Officiel 3x3)

15.4 - Nombre de joueurs insuffisant

Une équipe composée de moins de 3 joueurs ne peut participer à un STOP. Elle est classée dernière de la Poule.

15.5 - Blessure

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

ARTICLE 16 : SANCTIONS

16.1 - Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour le STOP.

Le Référent 3x3 Comité notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale compétente.

16.2 - Sanctions disciplinaires

Tout joueur faisant l'objet d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de SÉRIES 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

ARTICLE 17 : RECLAMATIONS

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un événement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Référent 3x3 Comité, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.